



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_028-DE

**SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

**2020-02-028 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 14 février 2020**

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Rodolphe GUYOT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Christophe GALAN, Armand BATTISTON, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIKES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**  
**ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À GIRONDE HABITAT POUR**  
**L'OPÉRATION 13-15, RUE BASTE À COUTRAS**

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Gironde Habitat projette la réalisation d'une opération de 8 logements en réhabilitation d'un immeuble ancien, situé derrière la gare ferroviaire au 13-15 rue Baste (parcelle ZY471), sur la commune de Coutras, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T1		1		1		2
T2		2		3		5
T3		1				1
<b>Total</b>		<b>4</b>		<b>4</b>		<b>8</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	197 693,5 €	23 %	Financement Etat	26 000 €	2,7%
Travaux	545 900 €	62 %	Financement CD33	160 000 €	23 %
Honoraires	131 32.38 €	15 %	Financement Fabriqu'cœur	64 000 €	
			Financement Cali	40 000 €	4,2 %
			Prêt CDC	429 908 €	45 %
<b>Total HT</b>	<b>874 895.88 €</b>		Fonds propres	242 477 €	25 %
<b>Total TTC</b>	<b>962 385.46 € TTC</b>		<b>Total</b>	<b>962 385.46 €</b>	

Considérant que l'opération 13-15 Rue Baste concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Coutras, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Gironde Habitat dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de La Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 40 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Gironde Habitat et La Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, la Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation conclue avec Gironde Habitat (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Gironde Habitat une participation financière de 40 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 3 mars 2020  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200220-2020\_02\_028-DE